

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 JANVIER 2017

Etaient Présents, 54 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Denise MICHAUT	à	Daniel LACRAMPE
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	Pierre SERENA	à	Gérard ROSENTHAL
	Joseph LEES	à	Christophe GUERY
	Alain CAMSUSOU	à	Pierre CASABONNE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard LEPRETRE	à	Françoise BESSONNEAU
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maité POTIN	à	Elisabeth MEDARD
	Aracéli ETCHENIQUE	à	France JAUBERT-BATAILLE
	David CORBIN	à	Pierre ARTIGUET
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents excusés : Hervé LUCBEREILH, Rosine CARDON, Didier CASTERES, André LABARTHE, Maïlys DEL PIANTA



COMPOSITION DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral n° 64 2016 07 22 008 en date du 22 juillet 2016 portant création, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, issue de la fusion des Communautés de Communes de la Vallée d'Aspe, de la Vallée de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau de l'EPCI est composé :

- du Président de l'EPCI
- d'un ou plusieurs Vice-Présidents (selon nombre arrêté dans le rapport n° 2)
- et éventuellement, d'autres membres.

D LACRAMPE propose de désigner 8 Conseillers Communautaires délégués qui intégreront le Bureau Communautaire.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 62 voix pour, 9 contre (MM GAILLAT, UTHURRY, COSTE, BAREILLE, BELLEGARDE, BONPAS-BERNET, BARRERE-MAZOUAT Mmes GASTON et GIRAUDON) et 1 abstention (M TERUEL),

FIXE à 8 le nombre de Conseillers Communautaires, membres délégués auprès du Bureau

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 janvier 2017

Suivent les signatures



Le Président



Daniel LACRAMPE



Affiché le 12.01.17

REÇU

Le 12 JAN. 2017

SOUS - PREFECTURE